



Division Alimentation Durable
Agence d'Ecologie Urbaine
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Monsieur Erwin Goeller

Chargé d'affaires publiques - Politique locale

Association L214

Paris, le 16 septembre 2024

DVF/16092024

Monsieur,

La Division Alimentation Durable de la Ville de Paris a établi début 2024 un bilan des actions entreprises dans le cadre du Plan Alimentation Durable par tous les gestionnaires de la restauration collective parisienne. Vous trouverez ci-dessous des éléments récapitulatifs des objectifs du PAD et les résultats de ce bilan concernant la végétalisation des menus :

- Le Plan Alimentation Durable 2022-2027 s'applique à l'ensemble de la restauration collective de la Ville, pour les 30 millions de repas servis chaque année dans nos crèches, cantines scolaires, collèges, Ehpad, portage à domicile, restaurants Emeraude et solidaires, établissements de l'aide sociale à l'enfance et restaurants du personnel de la Ville de Paris (ASPP).
- La végétalisation des assiettes est prévue dans le défi n°3 de l'axe 1, intitulé « une restauration collective flexitarienne ». Il se décline et a été voté selon le calendrier suivant :
 - o Avant le 1er septembre 2023, 2 repas végétariens par semaine dans tous les établissements de la restauration collective parisienne ;
 - o Au plus tard le 1er janvier 2025, une alternative végétarienne quotidienne dans tous les établissements de la restauration collective parisienne ;

- À terme, la part de l'alimentation végétarienne doit représenter au moins 40% de la nourriture servie dans la restauration collective parisienne.
- En outre, le plan climat (échéance 2030) renforce ces objectifs pour atteindre 60% de repas végétariens.

En ce qui concerne les actions menées par les gestionnaires parisiens :

- En 2024 : l'ensemble des caisses des écoles et des crèches proposent 2 repas végétariens par semaine ;
- En 2024 : un peu plus d'un tiers des caisses des écoles proposent sur tout ou partie de leurs établissements des alternatives végétariennes quotidiennes ;
- Les restaurants administratifs de la Ville propose une alternative végétarienne quotidienne et deux repas végétariens hebdomadaires ;
- Les crèches de la Ville proposent toutes une option végétarienne quotidienne en plus des deux repas végétariens par semaine pour tous ;
- Les gestionnaires sont accompagnés par Bioconsom'acteurs et Eco2 Initiative, le groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France et Cap Veggie pour atteindre les objectifs de la Ville de Paris en matière de végétalisation des assiettes.

La Ville de Paris est engagée dans la mise en œuvre concrète des actions de son Plan Alimentation Durable et en particulier la végétalisation des assiettes de sa restauration collective.

Tels étaient les éléments de réponse qu'il m'apparaissait utile de vous apporter. Restant disponible pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



François MOREAU

Chef de l'Agence d'Ecologie Urbaine

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement